

H A U T E



S A I N T O N G E

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

 Décision n° 109BIS/2025
SC

Extrait du registre de décisions du Président

 (modifie la décision 109/2025 visée en Sous-Préfecture le 20/02/2025
pour cause d'erreur matérielle)

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame LAPOUGE Katia en tant qu'agent d'accueil du 22 février au **10** mars 2025,
- Madame MENET Perrine en tant qu'agent d'accueil du 23 au 27 février 2025,
- Madame LUNEL Audrey en tant que surveillante de baignade du 22 février au 2 mars 2025,
- Madame SMAGGHUE Françoise en tant que surveillante de baignade du 22 février au 9 mars 2025,
- Monsieur RENSON Éric en tant que surveillant de baignade du 22 février au 9 mars 2025,
- Monsieur HILLAIRET Lilian en tant que surveillant de baignade du 22 février au **3** mars 2025,
- Monsieur CUILHÉ Lucas en tant que surveillant de baignade du 24 février au 9 mars 2025,
- Madame MOUILLOT Hannah en tant que surveillante de baignade du 1 au 2 mars 2025,
- Monsieur GUILBAULT--REY Julien en tant que surveillant de baignade du 2 au 9 mars 2025,
- Madame BROUHARD Célia en tant qu'agent d'entretien du 3 au 9 mars 2025,
- Madame POLESE Louna en tant que serveuse en restauration du 3 au 8 mars 2025,
- Monsieur BROSSERON Raphaël en tant que serveur en restauration le 8 mars 2025,

Fait à Jonzac,

Le **24 FEV. 2025**

Le Président

Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**

7 rue Taillefer - CS 70002

17501 JONZAC Cedex

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**

 Pour le Président, par délégation,
la 8^e Vice-Présidente étant absente,
le 2^e Vice-Président : M. Jacky QUESSON